

Département de la  
MOSELLE

## **COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

### **Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 12 JUIN 2014 à 19H30**

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
15

**Présents :**

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :  
0

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme WOLFF

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **1. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de propositions suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Propositions pour les commissaires domiciliés hors commune</b>	
GUYOT Hubert	GOETTMANN Egon
	CLOSSET Marianne
<b>Propositions pour les commissaires propriétaires de bois ou de forêts (pour les communes dont le territoire comporte plus de 100 ha de bois)</b>	
TILLY Jean-Marc	EHRHARDT Emmanuel
ZIMMER Florent	TILLY Alain
<b>Propositions pour les autres commissaires domiciliés dans la commune</b>	
GERHARD Albert	SCHOWING Patricia
WEYLAND Sylviane	KAMP Jean-Louis
ROTH Sylvain	JAZBINSEK Antoine
HOUEE Brigitte	DAMAND Marie Germaine
BON Isabelle	NANTERN Marie Rose
WOLFF Nadine	MALINI Dominique
SCHAER André	WEYLAND Richard
GUYOT Frédéric	PFEIFFER Marie-Thérèse

## **2. EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL 2013**

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin municipal de l'année 2013, n'a pas été édité en début d'année pour cause de période électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'imprimeur **Technoprint** (Forbach) pour la mise en page et l'édition du bulletin municipal de l'année 2013 soit **600 exemplaire 52 pages pour 3051€HT**.

### **3. SERVICE PERISCOLAIRE – AVENANT A LA CONVENTION 2012/2014 AVEC L'OPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prolonger la convention en cours avec l'OPAL (Strasbourg) qui a pris effet au 23 avril 2012 pour une durée de 2 ans.

Ladite convention porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder par voie d'avenant à la **prolongation de la convention 2012/2014 avec l'OPAL (Strasbourg) jusqu'au 31/08/2014.**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

### **4. SERVICE PERISCOLAIRE – CONVENTION 2014/2015 AVEC L'OPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser avec l'OPAL (Strasbourg) pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette convention, à l'instar de la précédente, porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Elle intègre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de la rentrée scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser par voie de **convention avec l'OPAL (Strasbourg) pour la mise en œuvre du service d'accueil périscolaire du 01/09/2014 au 31/08/2015.**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

### **5. SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS 2014/2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé lors de la séance du 17 avril 2014 de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en école maternelle et élémentaire dès la rentrée 2014/2015.

Vu l'augmentation du nombre d'heures du service périscolaire découlant de la réforme, notamment le midi et le soir et l'apparition d'une nouvelle plage le mercredi matin ;

Vu l'augmentation naturelle du coût du service lié au coût de la vie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de définir les **tarifs du service d'accueil périscolaire de l'année scolaire 2014/2015** comme suit:

QF	Matin	Midi	Soir	Journée complète	Matin+midi	Midi + soir	Mercredis matin
de 0 à 600	1,5	5,3	3,5	9,0	6,0	8,0	2,0
de 601 à 900	1,7	5,7	3,9	9,8	6,7	8,8	2,2
901 et plus	2,0	6,0	4,2	10,4	7,2	9,4	2,4

## **6. TRANSPORT SCOLAIRE 2014/2015 DES ELEVES DE GAUBIVING**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé lors de la séance du 17 avril 2014 de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en école maternelle et élémentaire dès la rentrée 2014/2015.

Cette décision a un impact sur les frais de transport scolaire qui a conduit la Municipalité à examiner plusieurs devis de transport (4 devis pour un bus avec chauffeur et 4 devis de location d'un minibus 9 places).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, **pour l'année scolaire 2014/2015** :

- ⊕ De maintenir le service gratuit de transport scolaire des élèves de maternelle et élémentaire de Gaubiving vers le groupe scolaire de Folkling,
- ⊕ De confier la prestation à **SOTRAM (Sarreguemines) au tarif journalier les lundis ; mardis, jeudis et vendredis de 107.80€TTC (2 AR/jour) et les mercredis de 57.75€TTC (1AR/jour).**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **7. LISTE PREPARATOIRE A LA COMPOSITION DU JURY CRIMINEL 2015**

Conformément à l'extrait de l'arrêté préfectoral n°14/DLP/1/123 du 8 avril 2014, le Maire doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2015, **procéder publiquement au tirage au sort de 3 noms**, à partir de la liste électorale (23 ans révolus).

**La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2015 pour la Commune de FOLKLING se compose comme suit :**

NOM	Prénom	Adresse	Ville
<b>PROFENNA</b> <i>épouse KONZ</i>	Lucia	18, rue du Hérapel	57600 FOLKLING
<b>ZIMMER</b>	Arsène	74, rue de Gaubiving	57600 FOLKLING
<b>ULRICH</b>	Gilles	5, rue des Jardins	57600 GAUBIVING

*Les communes de FOLKLING et BOUSBACH étant regroupées dans cette procédure, cette liste de noms sera ajoutée à celle de BOUSBACH avant communication au greffe de la Cour d'Assises de la Moselle.*

## **8. DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB DES BATIMENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la prestation de **diagnostic amiante et plomb** des bâtiments communaux à **l'APAVE** (Saint-Avold) pour un **montant estimé à 1896€TTC avec un supplément de 84€TTC par prélèvement si nécessaire.**

## **9. AVIS SUR MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE MORSBACH**

Le Maire informe le Conseil de la transmission par le Maire de Morsbach de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à corriger une erreur matérielle dans la rédaction de l'article U1 du règlement, lors de la modification n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un **avis favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de MORSBACH.**

## **10. MISE A JOUR DES ANNEXES PLU FOLKLING**

Le Maire informe le Conseil de **l'arrêté préfectoral n°2014/DDT/OBS-01 du 27/02/2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières** (réseau des routes départementales) **et l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune doit être mis à jour, à savoir, le document graphique annexe (ou plans de zonage) et la pièce 6.5. relative aux infrastructures bruyantes.

Sont concernées sur le périmètre communal, les RD30, RD31C et RD31Bis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la prestation de mise à jour du PLU au bureau d'études l'Atelier des Territoires (Metz) pour 600€TTC.

**11. TOITURE VEGETALISEE ECOLE MATERNELLE ET TOITURE PREAU ECOLE ELEMENTAIRE  
CONTRAT D'ENTRETIEN**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre en place une maintenance préventive des nouvelles toitures issues de la réhabilitation de l'école maternelle et du préau de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la prestation d'entretien de la toiture végétalisée de la nouvelle école maternelle ainsi que du préau de l'école élémentaire à SOPRASSISTANCE (Metz) pour 1807.20€TTC.

**12. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de modifier le budget annexe assainissement 2014 comme suit:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Art 6152 « Entretien réparations »	+ 10 000€	021 « Virement de la section d'exploitation »	- 10 000€
023 « Virement à la section d'investissement »	- 10 000€	2315 « Installations, matériels et outillage technique »	- 10 000€

**13. LOCATION SALLE DES FETES – TARIF DU 2 AU 4 NOVEMBRE 2014**

Madame WEYLAND, Adjointe au Maire, présente la demande de location de la salle des fêtes émise par l'association de fleuristes FLORIFROM (Paris). Ce type de location, du dimanche au mardi inclus, n'étant pas prévu par la grille tarifaire actuelle, il convient d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **fixer à 400€ le tarif de location de la salle des fêtes par l'association FLORIFROM (Paris) du 2 au 4 novembre 2014.**

**14. DIVERS :**

**Points d'information et/ou non soumis au vote :**

- ⊕ Commission intercommunale des impôts directs - représentants potentiels de la commune : titulaire Alain MARCHETTO, suppléant Albert GERHARD. Ces noms seront communiqués à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.
- ⊕ Sollicitation du Comité Départemental Handisport pour une subvention : refusée
- ⊕ Projet de numérisation de l'état civil et du cadastre : demandes de devis en cours par M. GERHARD.

Le Maire

Alain MARCHETTO